



Valeur d'une attestation sur l'honneur

Par **alys**, le **26/04/2018** à **13:09**

Bonjour,

Je vis chez mon compagnon, à sa demande, depuis 3 ans, et du jour au lendemain, il m'a demandé de quitter les lieux, moi n'ayant plus de toit. Il s'est engagé moralement à m'héberger jusqu'à fin mai, mais plusieurs fois il m'a menacé de m'expulser. Je dois m'absenter 3 jours et comme je n'ai aucune confiance, je pensais lui faire signer une attestation sur l'honneur d'engagement d'hébergement jusqu'à la date convenue. Est-ce légitime et quelle valeur aurait cette attestation ?

D'avance merci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **26/04/2018** à **14:31**

Bonjour,

Aucune valeur juridique, vous n'êtes ni mariés ni pacsés, dont il fait ce qu'il veut de son logement, il héberge ou n'héberge pas, qui il veut. Faire signer quelque chose s'appelle un bail de location et vous auriez à supporter la contrepartie : le loyer à payer + les charges.